

L'enseignement supérieur et l'Eglise / Elias Khalifé. —
Extrait de : Annales de philosophie et des sciences
humaines. — N° 17 (2004), pp. 27-34.

Titre de couverture : Annales de philosophie et des
sciences humaines

I. Eglise et éducation. II. Enseignement supérieur.

PER L1044 / FP147875P

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'ÉGLISE

Kaslik, le 15 novembre 2003

Professeur Elias Khalifé

Ancien recteur de l'USEK

L'enseignement supérieur était toujours une préoccupation majeure de l'Église, non seulement dans le domaine de l'intelligence de la foi chrétienne, mais aussi dans toutes les branches du savoir.

Dans une première partie de mon intervention, je tracerai rapidement l'histoire de la contribution de l'Église à la promotion de l'enseignement supérieur et dans une deuxième partie j'essaierai de dire quel est le rôle de l'université chrétienne aujourd'hui.

1- LA CONTRIBUTION DE L'ÉGLISE À LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR¹

Bien que l'enseignement supérieur plonge ses racines dans l'antiquité grecque et qu'il ait sa première organisation dans l'empire gréco-romain, christianisé à partir du quatrième siècle, et qu'il connaisse un développement

1. Pour plus de détails sur ce sujet, lire l'important ouvrage de André TUILIER, *Histoire de l'université de Paris et de la Sorbonne*, 2 tomes, Paris, 1994.

important dans l'empire arabe, il revient à l'Église chrétienne d'occident de lui avoir donné la physionomie et la structure que nous lui connaissons aujourd'hui.

C'est, en effet, au début du 13^{ème} siècle que l'Église reconnut officiellement comme *universitas* la corporation des maîtres et des étudiants de la ville de Paris (*Universitas Magistrorum et Scholarium*) dans la célèbre bulle (parens scientiarum) du pape Grégoire IX, publiée en 1231. C'est l'Église aussi qui a institué officiellement la *Facultas* comme une commission d'enseignants dans une même discipline ayant le droit exclusif d'octroyer, après un examen général, les diplômes de baccalauréat, de licence d'enseignement et de maîtrise seulement pour ceux qui veulent être agrégés à la corporation enseignante. Par le fait même quatre facultés étaient créées: la faculté des Arts où l'on enseignait, en plus de la grammaire (l'art de bien lire et de bien comprendre un texte) et de la rhétorique (l'art de bien parler et de bien écrire), la littérature (l'art de bien penser) et la philosophie (l'art de bien vivre). Dans cette faculté devaient passer tous les candidats aux trois autres facultés appelées «supérieures» à savoir: la faculté de théologie, la faculté de médecine et la faculté de droit.

C'est à la même époque aussi que l'Église reconnut officiellement et selon la même structure les grandes universités restées célèbres jusqu'aujourd'hui: Paris, Bologne, Oxford, Cambridge, Montpellier, Salamanque, Naple et autres.

La naissance de ces premières universités s'explique d'abord par les mutations sociales et culturelles qui interpellaient un nombre croissant de lettrés de niveau plus élevé, et ensuite par l'enrichissement considérable des sources du savoir obtenues par la traduction de nouveaux ouvrages du grec et de l'arabe. Les enseignants et les étudiants devenaient ainsi plus conscients de l'utilité de leur savoir et du rôle qu'ils avaient à jouer dans la société. Tout cela aboutit à la formation des corporations visant à défendre leur autonomie vis-à-vis des autorités locales civiles et religieuses. Ces dernières restaient attachées à la notion de l'école traditionnelle où un maître, parfois secondé par des assistants, était seul responsable de l'enseignement et des diplômes ce qui nuisait à la qualité de l'enseignement et l'exposait à un certain clientélisme dans la collation des diplômes. La création des universités exprimait une volonté de promotion et d'émancipation de l'enseignement supérieur qui ne pouvait triompher sans l'appui total des grands papes du 13^{ème} siècle: Innocent III (+1216), Honorius III (+1227), Grégoire IX (+1241) et Alexandre IV (+1261). C'est

grâce à ces papes et à leur législation, dans le domaine de l'enseignement supérieur, que les grandes universités se sont constituées et consolidées jusqu'à nos jours. Elles seront suivies par d'autres non moins célèbres durant le 14^{ème} et le 15^{ème} siècles, comme l'université de Prague, de Heidelberg et de Louvain. Jusqu'au 15^{ème} siècle, les universités étaient régies par la législation de l'Église et jouissaient de son unité comme de son universalité. Avec la naissance des Nations-États, elles passent progressivement sous leur tutelle. À partir du siècle des Lumières et surtout après la révolution française, les universités se sont laïcisées tout en conservant les structures héritées de l'Église. Certaines ont exclu la faculté de théologie et créé d'autres comme la faculté de science. D'autres, comme les universités germaniques et anglo-saxonnes, ont conservé la faculté de théologie et lui ont accordé même une préséance d'honneur.

2- L'UNIVERSITÉ CHRÉTIENNE AUJOURD'HUI: SON RÔLE ET SA MISSION

Suite au passage des universités aux autorités civiles et à une laïcisation toujours plus radicale, l'Église décida de créer ses propres centres d'enseignement supérieur à partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Le pape Pie XI (+1939) organisa ces universités par la *Constitution Deus Scientiarum Dominus* de 1931, et les rattacha à la congrégation romaine des séminaires et universités. Le code de droit canonique promulgué par le pape Jean-Paul II en 1983, réaffirma le droit de l'Église de fonder et de diriger des universités «qui contribuent à une plus haute culture humaine ainsi qu'à l'accomplissement de sa propre fonction d'enseignement» (c. 807). Le même pape Jean-Paul II publia, en 1990, une constitution apostolique «*Ex Corde Ecclesiae*» adressée aux universités catholiques comme une charte qui définit leur identité et leur mission, y compris les normes générales qui régissent leur fonctionnement. L'université catholique, selon Jean-Paul II, «est une communauté académique qui, de manière rigoureuse et critique, contribue à la sauvegarde et au développement de la dignité humaine et de l'héritage culturel grâce à la recherche, à l'enseignement et aux différents services rendus aux communautés locales, nationales et internationales. Elle jouit de cette autonomie institutionnelle nécessaire à l'exercice efficace de ses fonctions et garantit à ses membres la liberté académique tout en respectant les droits de la personne et de la communauté dans les limites des exigences de la vérité et du bien commun» (no 12). Puis il ajoute: «Tout en respectant scrupuleusement la nature propre des activités académiques,

l'université catholique pénètre et anime ces dernières par l'idéal, les attitudes et les principes chrétiens » (no 14).

Selon le pape, l'université est un moyen de création de culture humaine. Elle possède sa propre dynamique intrinsèque, ses propres lois de croissance évolutionnaire et de perfectibilité qui doivent être respectées et actualisées si elle veut être elle-même et remplir son engagement vis-à-vis de la vie culturelle de la famille humaine. La liberté académique et l'autonomie institutionnelle de l'université sont ainsi nettement affirmées et ratifiées. Ensuite le pape affirme clairement le primat de la personne humaine et des valeurs culturelles et spirituelles dans l'ensemble des secteurs de l'enseignement supérieur. C'est pour lui la raison d'être d'une université catholique.

L'Église catholique dirige actuellement quelques 720 universités ou instituts universitaires à travers le monde dont certains jouissent d'une renommée internationale très élevée. Ils constituent la Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC) qui se réunit périodiquement pour traiter leurs problèmes communs.

2.1. LE RÔLE SPÉCIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ CHRÉTIENNE

L'université chrétienne est une université engagée. Cela pourrait paraître dissonant !... La science, en effet, n'est-elle pas neutre et désengagée, universelle et anonyme ? Dans ce sens tout engagement à l'égard des options des valeurs et des inspirations philosophiques, spirituelles et religieuses ne serait-il pas suspect ? N'est-il pas préférable de laisser tomber le qualificatif « Chrétien » et ceci dans l'intérêt du sérieux et du respect académique de l'université ? En plus, n'est-ce pas là une question chaudement controversée et envenimée dans notre pays où l'intelligentsia est confessionnophobe sur tous les plans ? Mais, si le confessionnalisme gêne tout en politique n'est-il pas urgent que l'élite intellectuelle et les cercles académiques et universitaires s'en emparent pour le traiter selon leur propre vision de Dieu, de l'homme et de la société et, au lieu de succomber aux conflits créés par une politique de corruption, essayer de l'analyser d'une manière critique et scientifique ? N'est-il pas urgent de transférer la question du pluralisme religieux du domaine des conflits des intérêts au plan de l'analyse scientifique et académique sérieux, et de procéder ainsi à l'étude de la contexture du peuple libanais pour la rendre une manière riche et promotionnelle d'exister face à cette manière maudite d'être, de penser et d'agir qui est la nôtre ? N'est-ce pas là notre mission universitaire dans un monde où partout éclatent des conflits culturels et religieux ? C'est aux

universités engagées, qu'elles soient d'inspiration chrétienne, musulmane ou laïque, de faire du Liban un laboratoire de recherche sur la coexistence pacifique et la convivialité en vue de rendre le peuple libanais un modèle de pluralisme inclusif et enrichissant. Il ne suffit pas de créer dans nos universités des centres de recherche islamo-chrétienne qui fonctionnent à côté d'autres départements, mais il faut que cette contexture pluraliste du peuple libanais soit présente à toutes les recherches comme une dimension essentielle de la solution de tous nos problèmes culturels, sociaux, économiques et politiques. Rien ne sert de nier ce pluralisme ou pire encore de le refuser, il faut, au contraire, l'affronter dans une analyse critique féconde pour en faire la base d'une société qui assume pleinement son pluralisme.

2.2. UNE NOUVELLE CONCEPTION DE L'UNIVERSITÉ

Pour réussir une telle entreprise grandiose, il faut, au préalable, modifier et corriger une conception rationaliste et scientiste de l'université et de la recherche scientifique. Il n'y a pas de doute que cette conception fut, pour un temps, bénéfique et féconde pour le progrès des sciences et de la technologie. Cela coïncida, en occident, avec l'affranchissement de l'université de la tutelle religieuse qui s'opposa à l'avance de la science encore naissante. L'Église restait, malheureusement, attachée à une conception périmée de la connaissance et voyait dans l'avance de la science moderne un danger réel pour la foi chrétienne. Ce conflit aboutit à un divorce préjudiciable à la foi et à la science. Mais celle-ci connut alors un progrès galopant et, convertie en une technologie effrénée, elle n'a pas pu, sans le concours de la foi, éviter une dérive désastreuse pour l'homme comme nous le constatons toujours. Ce n'est pas là une raison de bloquer tout progrès ultérieur de la science et de la technologie qui sont un acquis irréversible pour toute l'humanité. Mais n'est-il pas temps d'y insuffler un esprit d'humanisation et de spiritualisation selon la parole du Christ : « Ce n'est pas seulement du pain que l'homme vivra, mais de toute parole sortant de la bouche de Dieu » (Mt. 4 :4). Cette parole du Christ reste très pertinente pour la civilisation contemporaine dans sa course effrénée vers un progrès technologique et de bien-être matériel, oubliant que l'homme ne s'engage pas dans la recherche scientifique et technologique seulement par sa raison pure ni seulement en vue de pourvoir à ses besoins matériels, mais qu'il s'y engage tout entier dans sa relation aux autres hommes et à la nature, dans son affectivité comme dans sa foi qui n'est qu'une recherche du sens ultime de sa vie dans la société et dans la nature.

2.3. UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Cette nouvelle conception de la vocation scientifique de l'université doit aller de pair avec une nouvelle conception de la formation humaine où une attention est portée sur la personne dans toutes ses dimensions, au cœur de toute recherche scientifique et technologique. C'est cette formation humaine intégrale qui est en mesure de s'opposer aux dangers d'une science trop abandonnée à elle-même et toujours prête à être accaparée par les plus forts qui la mettent au service de leurs intérêts, comme il se passe actuellement dans le phénomène de la mondialisation dominée par les intérêts des grands monopoles internationaux. C'est pour cette raison que le pape Jean-Paul II demande qu'à l'université chrétienne toute recherche scientifique comprenne les trois éléments suivants :

- a) la poursuite d'une intégration de la connaissance dans une synthèse supérieure de la vérité inscrite dans le cœur de l'homme,
- b) le dialogue entre la foi et la raison de sorte qu'on puisse voir comment foi et raison se rencontrent dans l'unique vérité connaissable pour la raison humaine,
- c) la préoccupation éthique basée sur le primat de la personne humaine sur les choses et sur la supériorité de l'Esprit sur la matière (Cf. Ex corde Ecclesial N° 15-17).

2.4. LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ CHRÉTIENNE DANS LE CONTEXTE NATIONAL

À la lumière de ce que nous venons d'avancer, le rôle de l'université, qu'elle soit chrétienne ou pas, est d'assurer aux citoyens une formation scientifique, technologique et humaine totale. Pour s'acquitter de ce rôle, l'université doit rester libre à l'égard de toute tutelle politique, idéologique, économique et religieuse. L'État ou, le cas échéant, l'Église lui assure les moyens en vue de jouer son rôle dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, il revient à l'université, en sa qualité de communauté académique chrétienne ou autre, de fixer ses objectifs, et son projet de formation. L'université n'est pas un enfant mineur, dans l'État ou dans l'Église, soumise à un pouvoir paternaliste qui lui dicte ce qu'elle a à faire et comment elle doit le faire. Une telle université n'est pas digne de sa mission à l'intérieur d'une nation. Sa mission est d'être un projet de formation totale du citoyen. Ce projet endogène est l'œuvre commune des enseignants et des étudiants. Il ne peut leur être dicté du dehors et devenir un projet exogène.

Le corps administratif lui-même n'est qu'une partie du corps enseignant et ne peut être imposé par une autorité étrangère à l'université. Voilà ce qu'a voulu être l'«universitas magistrorum et scholarium» du Moyen-Âge, et cela reste éminemment vrai aujourd'hui. Ce que désirent être les étudiants et ce que peuvent leur offrir les enseignants pour le meilleur devenir, voilà ce qu'est l'université, c'est-à-dire un projet de formation que l'on n'a pas encore réalisé mais que l'on souhaiterait mettre en œuvre comme un lien entre le présent et l'avenir des étudiants. Cela nécessite une mise au point toujours renouvelée de la part du corps enseignant en vue d'intégrer les projets personnels des étudiants dans un projet commun que les derniers assument consciemment et librement pour devenir des acteurs efficaces et efficaces au service de la promotion de la nation.

L'université est de fait chargée d'une mission de première importance dans la société. Elle met ses spécialistes, ses compétences et ses diplômes à la disposition du gouvernement, de l'industrie, de la finance et d'autres instances sociales. C'est pourquoi sa responsabilité scientifique, technologique et éthique, est engagée dans ces domaines. Il est donc impératif que, tout en assurant à la société des hautes compétences scientifiques et technologiques, elle puisse les former aussi aux vraies valeurs humaines et éthiques pour qu'elles puissent exercer dans le respect des droits de la personne humaine, des droits des communautés culturelles et religieuses et du droit de la nature, dans laquelle les personnes et les communautés sont appelées à vivre et à se développer. Il ne suffit pas de former des techniciens dans les seuls objectifs de la performance et de l'efficacité, il faut aussi que ces derniers sachent le sens de cette efficacité et puissent agir en homme de pensée et de penser en homme d'action selon l'expression du philosophe Henri Bergson. C'est pour cette raison que le pape Jean-Paul II appelle l'université catholique à opérer « une intégration de la connaissance comme un processus qui doit être toujours perfectionné » et « à devenir une unité vivante d'organismes tournés vers la recherche de la vérité ».

L'homme du 21^{ème} siècle vit dans une société technologique dont il subit inéluctablement les influences positives et négatives. Or la technologie née et développée dans la société qui l'a conçue et mise au point, elle s'est adaptée à cette société déterminée; c'est pourquoi elle véhicule des compatibilités qu'elle n'a pas avec d'autres sociétés. Ainsi n'est-elle jamais neutre et innocente et ne peut-on l'importer impunément dans des pays non encore prêts à s'y adapter. Or, notre pays est importateur de technologies et nos universités ne font que former les jeunes pour devenir les agents de ces

technologies importées et déjà marquées par des valeurs qui ne sont pas toujours les nôtres. Il est donc de première importance que nos universités incluent dans la formation qu'elles assument une recherche objective sur les problèmes éthiques et spirituels que posent ces technologies afin de découvrir les aspects négatifs et positifs qu'elles peuvent exercer sur nos vraies valeurs traditionnelles. À ce niveau la mission de l'université est irremplaçable parce que, seule, elle est capable d'instaurer un dialogue sérieux et bénéfique entre nos vraies valeurs culturelles et religieuses et les valeurs charriées par les technologies nouvelles. C'est à ce prix seulement que nous pouvons éviter les déflagrations culturelles et religieuses génératrices de toutes sortes de fondamentalismes fanatiques et destructeurs de toute civilisation.

Les universités chrétiennes du Liban sont appelées à pour amorcer ce dialogue du fait que la technologie et les valeurs qu'elle charrie sont nées et se sont développées en occident, contexte de la culture chrétienne traditionnelle, qui a engagé un long processus de dialogue dans lequel les universités chrétiennes demeurent le partenaire principal. Nos universités chrétiennes du Liban peuvent profiter à la fois de la méthode et des résultats de ce dialogue.

Munies de ces acquis et, en collaboration avec les autres universités de notre pays, qui constitue un cas d'étude très riche, elles peuvent offrir à un monde déchiré et meurtri par les conflits culturels et religieux, un exemple remarquable de dialogue.